



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

**OJ N°31 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Cours d'eau et Bassins versants.
Lancement d'un appel d'offres ouvert pour le suivi de la qualité des cours d'eau sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.**

Date de la convocation : 9 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 69.

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

PRESENTS :

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°12), BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°11), CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DAGORRET François, DE CORAL Odile, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°24), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°23), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°4), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), POULOU Guy (à compter de l'OJ N°29), SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

ABSENTS OU EXCUSES :

BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, ETCHEBEST Michel, HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, OLÇOMENDY Daniel, SOROSTE Michel.

PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, HAYE Ghislaine à DESTIZON Patrick, OLÇOMENDY Daniel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

**OJ N°31 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Cours d'eau et Bassins versants.
Lancement d'un appel d'offres ouvert pour le suivi de la qualité des cours d'eau sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.**

Rapporteur : Monsieur Emmanuel ALZURI.

Mes chers collègues,

Contexte

La Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 fixe le cadre de la politique communautaire sur l'eau. L'objectif est d'atteindre un bon état des masses d'eaux en veillant à la non-dégradation de la qualité des eaux.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque a marqué son ambition de participer à l'amélioration de la qualité des cours d'eau de son territoire. Cette volonté s'est formalisée par la prise des compétences facultatives relatives au Grand Cycle de l'Eau, dont « la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques », validée lors du Conseil communautaire du 16 décembre 2017, en lien avec l'exercice de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque est, à ce jour, maître d'ouvrage de deux réseaux de suivi de la qualité des cours d'eau, financés par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne :

- réseau de suivi des Côtiers Basques,
- réseau de suivi du bassin versant de la Nive.

Les marchés en cours pour la réalisation de ces suivis, attribués aux Laboratoires des Pyrénées et des Landes, arrivent à échéance le 31 décembre 2019.

Le service « Eau de Baignade, Qualité » de la Direction Littoral et Milieux Naturels a engagé, depuis 2018, un recensement des réseaux de suivi existants à l'échelle du Pays Basque, toutes maîtrises d'ouvrage confondues, afin :

- d'harmoniser et optimiser les deux réseaux existants, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération (mutualisation des données avec les différents partenaires institutionnels, ajustement des fréquences et des paramètres de suivi en fonction des objectifs de chaque réseau),
- d'étendre ce suivi à l'échelle des bassins versants de tout le territoire, en fonction des enjeux présents sur chaque secteur (Adour aval, Bidouze et Saison).

Ce travail a fait l'objet d'une présentation en Commission Cycle de l'Eau en séance du 21 février 2019. Durant l'été 2019, de nombreux échanges avec les partenaires techniques et financiers ont eu lieu, ainsi que des rencontres sur le terrain avec les syndicats de rivières (le Syndicat Mixte Adour Maritime et Affluents pour le bassin versant Adour aval/Aran-Ardanavy et le Syndicat Intercommunal des Gaves d'Oloron et de Mauléon pour le bassin versant du Saison).

Proposition du nouveau réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

Il est donc proposé de constituer un nouveau réseau de suivi à l'échelle du Pays Basque sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, afin de poursuivre les suivis sur les bassins versants des Côtiers Basques et des Nives et de créer de nouveaux réseaux de suivi sur les bassins versants de la Bidouze, de l'Adour aval et de ses affluents, ainsi que du Saison.

Une cartographie du nouveau réseau de suivi de la qualité des cours d'eau est proposée en annexe au présent rapport. Le tableau suivant résume le nombre de stations par bassin versant :

Bassin Versant	Nombres de stations
Côtiers Basques (7 bassins versants)	41
Nive	20
Bidouze	14
Adour aval et affluents (Aran, Ardanavy)	8
Saison	7
TOTAL	90

Le suivi de la qualité des cours d'eau consistera en des prélèvements ponctuels pour analyses portant sur différents paramètres physico-chimiques, bactériologiques, chimiques (pesticides) et biologiques. Les fréquences d'échantillonnage et les paramètres analysés seront adaptés aux enjeux identifiés sur chaque bassin versant.

Proposition de lancement d'une consultation pour un marché unique à l'échelle de l'ensemble de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

Afin de mettre en œuvre ce suivi de la qualité des eaux superficielles à l'échelle du Pays Basque, il est proposé de lancer une consultation par la voie de l'appel d'offres ouvert, sous forme d'un accord-cadre à bons de commande alloti.

Ce marché sera constitué de trois lots :

- Lot 1 : Suivi physico chimique et bactériologique comprenant une part fixe planifiée à l'année sur le réseau de suivi établi sur le territoire de la Communauté d'Agglomération et une part variable pour des campagnes ponctuelles permettant de répondre à des besoins ponctuels d'investigation.
- Lot 2 : Suivi phytosanitaire (part fixe sur la base d'un réseau de suivi établi).
- Lot 3 : Suivi biologique (part fixe sur la base d'un réseau de suivi établi).

Les lots sont définis avec les montants suivants :

		Montant minimum en HT/an	Montant maximum en HT/an
LOT 1 : Suivi physico chimique et bactériologique	<i>Part fixe</i>	60 000€	85 000€
	<i>Part variable</i>	- €	15 000€
LOT 2 : Suivi phytosanitaire	<i>Part fixe</i>	15 000€	25 000€
LOT 3 : Suivi biologique	<i>Part fixe</i>	5 000€	8 000€

Soit un total de 133 000 € HT par an.

Le financement attendu de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne est de 70% sur les bassins versants couverts par un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, à savoir l'Adour aval et les Côtiers basques et de 60% sur les autres bassins versants (Nive, Bidouze et Saison).

La durée initiale du marché sera de 12 mois, renouvelable deux fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois sans pouvoir excéder 36 mois. Il couvrirait donc au maximum les années 2020, 2021 et 2022.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2017 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment en matière de « Décision concernant l'engagement des procédures de passation des marchés formalisés de travaux, fournitures et services et accords-cadres »,

Le Conseil permanent est invité à autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation des entreprises, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, pour le suivi de la qualité des eaux superficielles sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, sous forme d'un accord-cadre à bons de commande, conformément au détail présenté ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 53 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : 18 octobre 2019.

Publié le : 18 octobre 2019.